

Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Lorraine**Aide à domicile****Description**

La MSA propose à la personne une aide à domicile pour une durée d'un an renouvelable.

Les prestations proposées sont :

- Aide au ménage
- Aide aux courses
- Préparation des repas
- Entretien du linge

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

L'aide peut être mise en place pendant un an, à hauteur de 9 heures maximum par mois.

La participation de la caisse dépend des revenus.

Démarches à effectuer

- S'adresser à un organisme d'aide à domicile conventionné.
- L'organisme conventionné constitue un dossier et l'adresse à la MSA Lorraine.
- Une évaluation est effectuée au domicile de la personne par un travailleur social puis un plan d'aide est mis en place.

Conditions

- Etre retraité(e) majoritaire MSA exploitant(e) ou salarié(e)
- L'autonomie doit correspondre au GIR 5 ou 6
- Remplir certaines conditions de ressources et de fragilité évaluées par un travailleur social à domicile.

Délai de mise en place / durée

Mise en place sous 15 jours/3 semaines en cas de procédure d'urgence (sortie d'hospitalisation, fragilité).

La procédure d'urgence est déclenchée au cas par cas.

Notes

Pour mieux comprendre

**MSA Lorraine 15 avenue Paul Doumer
54507 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél. 03 83 50 35 41 / Fax. 03 83 50 45 60**

www.msalorraine.fr

Rubrique "Conseils, droits et démarches" - "Retraite / Aides complémentaires"

Aide à domicile

Description

La MSA propose à la personne une aide à domicile pour une durée d'un an renouvelable.

Les prestations proposées sont :

- Aide au ménage
- Aide aux courses
- Préparation des repas
- Entretien du linge

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

L'aide peut être mise en place pendant un an, à hauteur de 16 heures maximum par mois.

La participation de la caisse dépend des revenus.

Démarches à effectuer

- Contacter la caisse de retraite pour connaître les organismes d'aide à domicile conventionnés
- Contacter l'organisme conventionné pour la constitution d'un dossier et le déposer à la Caisse Régionale
- Une évaluation est effectuée au domicile de la personne par un travailleur social puis un plan d'aide est mis en place

Notes

Conditions

- Etre retraité(e) majoritaire MSA exploitant(e) ou salarié(e)
- L'autonomie doit correspondre au GIR 5 ou 6
- Remplir certaines conditions de ressources

Délai de mise en place /durée

Mise en place sous 15 jours/3 semaines en cas de procédure d'urgence (sortie d'hospitalisation, fragilité). La procédure d'urgence est déclenchée au cas par cas.

Pour mieux comprendre

MSA Marne Ardennes Meuse
Place St Paul - 55112 VERDUN
03 26 40 80 17

www.msa085155.fr